

Extrait Dossier bilan concertation préalable tyroliennes

Document élaboré par Jean-Luc Lhémanne Conseil

11 Juillet 2019

B) Les décisions du maître d'ouvrage suite à la concertation préalable

– Poursuivre Bilan concertation préalable dossier tyroliennes par l'information de la population

Entre la phase de concertation préalable et celle de l'enquête publique, dans un contexte de transparence, il est proposé à la municipalité de **poursuivre l'information du public par le biais de réunions publiques, de communiqués de presse, de la mise à jour régulière du site internet de la ville du Tampon concernant ce projet.**

On a fait quoi depuis ???????

En effet, il serait utile d'expliquer à la population les prochaines étapes à franchir en

distinguant les procédures environnementales (étude d'impact, enquête publique, autorisation préfectorale ou non), de celles relatives au code de l'urbanisme, ayant pour objet principal de sécuriser juridiquement le projet.

Par ailleurs, 4 personnes ayant exprimé leurs craintes de voir des habitants expulsés du lotissement « Les Topazes », il est conseillé de programmer une réunion avec seulement les habitants concernés afin d'apporter des éléments de réponse. En effet, le dossier de concertation n'évoque, ni démolition des habitations concernées, ni expulsion